

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 3 décembre 2018, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1  
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2  
M. Éric Girard - conseiller siège no 3  
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4  
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5  
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte 20 h 15.

193-12-18

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en en laissant le varia ouvert



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

Séance ordinaire du conseil municipal  
du 3 décembre 2018 à 20 h

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
  - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
4. **Administration et finances**
  - 4.1. Liste des comptes à payer
  - 4.2. Déclaration des intérêts pécuniers
  - 4.3. Déclaration des dons et autres avantages des élus
  - 4.4. Quotes-parts
    - 4.4.1. Bibliothèque
    - 4.4.2. Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes
    - 4.4.3. MRC Arthabaska
  - 4.5. Demandes d'adhésion - Renouvellement
    - 4.5.1. UMQ - Adhésion
    - 4.5.2. GROBEC
    - 4.5.3. Corporation de Transport Adapté Grand Tronc
    - 4.5.4. Jocelyne et Christian Houle – Chenil
    - 4.5.5. SIUCQ
    - 4.5.6. Journal Le Causeur
    - 4.5.7. Abat Extermination
  - 4.6. Fermeture du bureau pour la période des fêtes
  - 4.7. Aviseurs juridiques – renouvellement du forfait téléphonique
  - 4.8. Infotech – Logiciel Sygem – contrat de services
5. **Sécurité publique**
  - 5.1. Mesures d'urgence
6. **Travaux publics**
  - 6.1. Travaux de voirie
  - 6.2. PPA – Travaux
  - 6.3. Lampadaire stationnement de la Municipalité
7. **Hygiène du milieu**
  - 7.1. Journée Normand-Maurice - 2019
8. **Aménagement et urbanisme**
  - 8.1. Lot 5 652 361 – Cession par le propriétaire à la Municipalité
9. **Loisirs et culture**
  - 9.1. Semaine Artha-Livres
  - 9.2. Plaisirs d'hiver Demande d'aide financière à Loisirs Sport Centre-du-Québec
10. **Sujets divers**
11. **Varia**
12. **Rapport des élus**
13. **Période de questions**
14. **Levée de la séance**

Adoptée.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

194-12-18

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par M. Éric Girard  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018  
Adoptée.

195-12-18

#### 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

Adoptée.

### 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

196-12-18

#### 4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<b>Revenus</b>	
Taxes	9 650,98\$
Permis	0 \$
Location salle	835,00 \$
Ville de Daveluyville (remboursement trop payé bibliothèque)	4 726,00 \$
Infraction / amendes	90,00 \$
Assurances – Hotte de cuisine	1 302,00 \$
Divers (billets - brunch des 2 maires)	410,00 \$
Total	17 013,98 \$

<b>Dépenses</b>	
Paies élus	2 242,06 \$
Salaires employés	3 828,28 \$
Comptes payés	595,94 \$
Comptes à payer	209 767,04 \$
Total	216 433,32 \$

Adoptée

#### 4.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS

CONSIDÉRANT QUE l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités* indique que chaque élu doit déposer une déclaration de mise à jour de ses intérêts pécuniers;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration doit être faite dans les 60 jours suivant l'anniversaire de la proclamation d'élection;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations reçues des élus suivants :

M. Ghislain Brûlé, maire  
Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1  
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2  
M. Éric Girard - conseiller siège no 3  
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4  
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5  
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

#### 4.3 DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, dit que :

*« tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 4<sup>o</sup> du premier alinéa doit, lorsque sa valeur excède celle que doit fixer le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception »;*

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit tenir un registre de ces déclarations;

CONSIDÉRANT QUE Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, la secrétaire-trésorière doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'extrait du *Registre des déclarations des dons et autres avantages déclarés par les élus*.

#### 4.4 QUOTES-PARTS

197-12-18

##### 4.4.1 BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente avec la Ville de Daveluyville concernant la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE cette entente comprend le partage des dépenses d'opération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville nous a fait parvenir le détail des dépenses d'opération de la bibliothèque ainsi que la quote-part de la Municipalité pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par M. Gaétan Légaré  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque pour l'année 2019.

De contribuer financièrement au fonctionnement de la bibliothèque en acquittant les frais de quote-part de la Municipalité au montant de 2 628,67 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

198-12-18

#### 4.4.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de la *Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contribuer financièrement au fonctionnement de la *Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes* via une quote-part annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les prévision budgétaires ainsi que le montant de la quote-part pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les prévisions budgétaires de la *Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes* pour l'année 2019.

D'acquitter les frais de quote-part de la Municipalité, au montant de 45 231 \$ pour l'année 2019, selon les dates de versements exigées.

Adoptée

199-12-18

#### 4.4.1 MRC ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE les Municipalité Régionale de Comté (MRC) sont financées par les municipalités de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls fait partie du territoire de la MRC D'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les prévision budgétaires ainsi que le montant de la quote-part pour l'année 2019, de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les prévisions budgétaires de la MRC D'Arthabaska pour l'année 2019.

D'acquitter les frais de quote-part de la Municipalité, au montant de 34 153 \$ pour l'année 2019, selon les dates de versements exigées.

Adoptée

#### 4.5 DEMANDES D'ADHÉSION - RENOUVELLEMENT

200-12-18

##### 4.5.1 UMQ - ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de l'article 178.1 du *Code Municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE cet article stipule que toute municipalité doit participer au financement d'au moins un des services instaurés par *l'Union des municipalités du Québec* et *la Fédération québécoise des municipalités locales*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle  
Appuyée par M. Gaétan Légaré  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adhérer à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2019 en défrayant le montant de la cotisation de 112,68 \$ incluant les taxes.

Adoptée

201-12-18

#### 4.5.2 GROBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation du *Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour* (GROBEC) afin d'adhérer à l'organisme pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le GROBEC est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat de mettre en place la gestion intégrée de l'eau sur le territoire des bassins versants de la zone Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le GROBEC offre des services d'accompagnement dans diverses démarches de projets ou réalisation d'actions en lien avec l'eau et les milieux associés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adhérer à l'organisme GROBEC pour un montant de 75 \$.

Adoptée

202-12-18

#### 4.5.3 CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir un transport adapté à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la *Corporation de Transport Adapté Grand Tronc* offre ce service;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a fait parvenir à la Municipalité ses prévisions budgétaires pour l'année 2019 ainsi que le montant de la contribution de Maddington Falls;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adhérer à la *Corporation de Transport Adapté Grand Tronc* en contribuant financièrement un montant de 1 288 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

203-12-18

#### 4.5.4 JOCELYNE ET CHRISTIAN HOULE - CHIENS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire avoir un service de récupération pour les chiens et les chats;

CONSIDÉRANT QUE Jocelyne et Christian Houle ont fait parvenir une offre de services à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle  
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de services de Jocelyne et Christian Houle pour l'année 2019.

De payer les frais de 360 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

#### 4.5.5 SIUCQ

Sujet reporté

204-12-18

#### 4.5.6 JOURNAL LE CAUSEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité publie le *Mot du maire* chaque mois dans le journal local *Le Causeur*;

CONSIDÉRANT QUE *Le Causeur* a fait parvenir à la Municipalité ses tarifs pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'acheter une page, à 50 \$ chacune, pour chaque mois de l'année 2019, pour un montant total de 600 \$.

Adoptée

205-12-18

#### 4.5.7 ABAT EXTERMINATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'offre de renouvellement d'Extermination Abat 2000 inc. pour le traitement de l'édifice municipal contre les araignées, les fourmis, les perce-oreilles et les cloportes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par M. Gaétan Légaré  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler l'entente avec Abat Extermination pour l'année 2019 au montant forfaitaire de 360 \$ avant taxes.

Adoptée

206-12-18

#### 4.6 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par M. Éric Girard  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De fermer les bureaux municipaux, pour la période des fêtes, du 18 décembre au 7 janvier inclusivement.

Adoptée

207-12-18

#### 4.7 AVISEURS JURIDIQUES – RENOUELEMENT DU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QUE le forfait téléphonique avec la firme d'avocats DHC se termine le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la firme nous offre le même service pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les taux proposés sont :

- 400 \$ pour les consultations téléphoniques
- 250 \$ pour le service de vérification des procès-verbaux
- 140 \$ de l'heure pour les services d'avocats;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par M. Gaétan Légaré  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler l'entente pour le forfait téléphonique et le service de vérification des procès-verbaux avec la firme d'Avocats DHC pour l'année 2019.

De défrayer les coûts liés à ces services pour un montant de 650 \$ avant taxes.

Adoptée

208-12-18

#### 4.8 INFOTECH – LOGICIEL SYGEM – CONTRAT DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède le logiciel *Sygem* pour sa comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel est fourni par la compagnie *Infotech*;

CONSIDÉRANT QU' *Infotech* a fait parvenir à la Municipalité une proposition pour le contrat de services de base;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est d'une durée de 5 ans et qu'il n'y aura aucune augmentation des frais pour ces années;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Girard  
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la proposition d' *Infotech* pour les 5 prochaines années à venir et de défrayer les coûts de 3 970 \$, avant taxes, par année.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le Maire, M. Ghislain Brûlé, à signer le contrat.

Adoptée

### 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

209-12-18

#### 5.1 MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire un plan de mesure d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE des subventions sont disponible;

CONSIDÉRANT QU' il faut une certaine expertise dans le milieu de la sécurité incendie pour bien élaborer un plan de mesure d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les ressources humaines de la municipalité sont limitées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Girard  
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander à M. François Bergeron de faire l'élaboration du plan de mesure d'urgences en collaboration avec la directrice générale de la Municipalité.

Adoptée

### 6. TRAVAUX PUBLICS

210-12-18

#### 6.1 TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la température ne nous permet pas d'effectuer des travaux de rechargement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de rechargement étaient financés par le *Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 – volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)*;

CONSIDÉRANT QU' une partie des travaux d'asphaltage du rang de la Rivière peut être financé par cette subvention;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la TECQ peuvent être faits en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'affecté une partie des travaux d'asphaltage du rang de la Rivière à la subvention PAA.

Que les travaux de rechargement prévus seront affectés à la TECQ pour combler le seuil de la Municipalité.

Adoptée

211-12-18

## 6.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2018-2021 – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité de Maddington Falls ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les dépenses d'un montant de 14 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

212-12-18

## 6.3 LAMPADAIRE STATIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'un citoyen afin de mieux éclairer le stationnement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de *Marius Marcoux & Fils inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander à *Marius Marcoux & Fils inc* de faire l'installation d'une fixture mini view au DEL de 54 watts avec un petit bras de 24 pouces en remplacement de la «sentinelle» près des balançoires du terrain de jeux pour un montant, avant taxes, de 435 \$

Adoptée

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

213-12-18

### 7.1 JOURNÉE NORMAND-MAURICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition d'entente du *Groupe Solidarité Jeunesse* concernant la *Journée Normand-Maurice*;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est pour les 3 prochaines années à venir ;

CONSIDÉRANT QUE les dates déterminées pour la *Journée Normand-Maurice* sont les 19 octobre 2019, 17 octobre 2020 et le 16 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la *Journée Normand-Maurice* est une journée où les citoyens peuvent déposer leurs résidus domestiques dangereux (RDD) dans un point de dépôt précis près de chez-eux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire encore participer à la *Journée Normand-Maurice*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



D'accepter leur entente pour les années 2019-2020-2021.

De payer les coûts de 0,33 \$ par citoyens pour l'année 2019.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le Maire, M. Ghislain Brûlé, à signer l'entente.

Adoptée

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**214-12-18**

### **8.1 LOT 5 652 361 – CESSION PAR LE PROPRIÉTAIRE À LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale, une partie de la 3<sup>e</sup> avenue, le lot 5 652 361, n'appartient pas à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a contacté la Municipalité pour lui proposer de lui céder ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera les frais de transfert de propriété et de rédaction de l'acte notarié;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire des démarches auprès de notaires afin d'obtenir des offres de services.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à contracter avec la firme qui aura le plus bas prix.

Adoptée

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

**215-12-18**

### **9.1 SEMAINE ARTHA-LIVRES**

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée par la Table de concertation Enfance-Famille d'Arthabaska en partenariat avec la MRC d'Arthabaska et la Commission scolaire des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principale de la Semaine Artha-Livres est de mettre le plaisir de lire au cœur de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine Artha-Livres entend offrir des outils et des activités d'éveil à la lecture chez les 0 à 11 ans et de promotion de la lecture chez les parents et les intervenants;

CONSIDÉRANT QU' il est important d'agir tôt auprès des enfants pour inculquer le goût de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE la lecture est un facteur important à la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine Artha-Livres entend offrir des outils auprès des organismes et entreprises pour faire la promotion de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet créera une synergie entre les différents milieux (municipal, communautaire, éducationnel et culturel);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par M. Éric Girard  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Maddington Falls proclame la semaine du 3 au 9 décembre 2018 la Semaine Artha-Livres.

Adoptée

216-12-18

## 9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIRS SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU' une subvention allant jusqu'à 3 000 \$ est disponible à *Loisirs Sport Centre-du-Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit investir une petite partie de la subvention afin de l'obtenir;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déposer une demande d'aide financière à *Loisirs Sport Centre-du-Québec* pour l'achat de 2 igloos et de raquettes.

D'autoriser la dépense de 100 \$ afin d'obtenir un montant de 1 000 \$ d'aide financière pour le projet

Adoptée

## 10. SUJETS DIVERS

217-12-18

### 10.1 FRIGO - MADA

CONSIDÉRANT QUE la MADA (Municipalité Amie des Aînés) a obtenu une subvention de 940 \$, du programme *Aide à l'action bénévole*;

CONSIDÉRANT QUE la MADA aimerait investir ce montant pour un réfrigérateur résidentiel afin de remplacer celui qui est dans la cuisine de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le réfrigérateur demeurera la propriété de la Municipalité et qu'il sera disponible à tous ceux qui loueront la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la MADA à faire l'achat du réfrigérateur au mon de la Municipalité.

D'aviser la MADA que le frigo demeure la propriété de la Municipalité.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à payer la dépense.

Adoptée

### 10.2 VILLAGE VERT

Afin de contribuer à la préservation de l'environnement, M. Éric Girard demande aux citoyens présents s'ils ont des idées pour que les séances du conseil soient plus vertes.

À titre d'exemple, la Municipalité pourrait ne plus imprimer certains documents lors des séances du conseil. Par contre, au lieu des les imprimer, les documents pourraient être projeté sur l'écran disponible dans la salle.

Les citoyens pourraient apporter leurs propres tablettes de notes.

Toutes les idées sont les bienvenues.

## 11 VARIA

## 12. RAPPORT DES ÉLUS

218-12-18

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Girard  
Appuyée par Mme Diane Mercier

Que la séance soit levée à 22 h 45.

Adoptée

---

Ghislain Brûlé,  
Maire

---

Stéphanie Hinse,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière